



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 104.2021 - édition du 22/04/2021





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille

Maison d'Arrêt de Nice

A Nice,

Le 22/04/2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 janvier 2015 nommant Monsieur Jean-François DESIRE en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Nice.

Le chef de l'établissement la Maison d'Arrêt de Nice

ARRÊTE


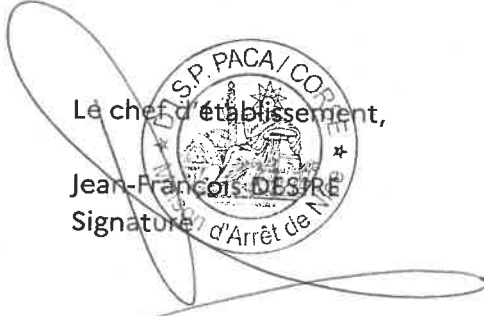
Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Damien COLUSSI, adjoint au chef d'Etablissement de la Maison d'Arrêt de Nice ; et à Mme Sandrine ARDUCA, directrice des services pénitentiaires à la Maison d'Arrêt de Nice, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mme Sophie VANDERMANDER, cheffe de détention à la Maison d'Arrêt de Nice, assiste en tant que de besoin Damien COLUSSI ou Sandrine ARDUCA dans les attributions pour lesquelles ils ont reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la Maison d'Arrêt de Nice.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nice
Le 22/04/2021

Le chef d'établissement,
Jean-François DESIRE
Signature d'Arrêt de Nice



ARRÊTE PRÉFECTORAL N°2021 - 439
**DÉSIGNANT LES CENTRES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LE DÉPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES**

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 ;

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes (hors-classe) ;

VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de son article 53-1 ;

VU l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte-d'Azur du 19 janvier 2021 ;

VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDÉRANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 ;

CONSIDÉRANT que les dossiers d'ouvertures des centres de vaccination listés en annexe sont complets ;

Sur proposition du délégué départemental des Alpes-Maritimes de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Cotes-d'Azur et de monsieur le directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les centres figurant en annexe sont désignés pour assurer, à compter de la date de publication du présent arrêté, la vaccination contre la covid-19 dans le cadre de la campagne de vaccination lancée par l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n°2021-401 du 29 mars 2021 est abrogé.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais précédemment mentionnés. Le juge administratif compétent peut être saisi par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

La directrice de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, la déléguée départementale des Alpes-Maritimes de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Cote-d'Azur, les maires des communes des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, **21 AVR. 2021**

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le préfet,
~~Le sous-préfet~~ directeur de cabinet
DS 4606

Benoît HUBER

ANNEXE : Centres de vaccination du département des Alpes-Maritimes

Nom du centre	Adresse du centre	Équipe mobile rattachée au centre (oui / non)
---------------	-------------------	---

ANTIBES

Maison des Associations Antibes	288 chemin de St-Claude 06 140 Antibes	Non
---------------------------------	---	-----

CANNES

Palais des Festivals	1 boulevard de la Croisette 06 400 Cannes	Non
Palais des Victoires	2 avenue Maurice Chevalier 06 150 Cannes	Non

LE CANNET

Salle de la Palestre	730 avenue Georges Pompidou 06 110 Le Cannet	Non
----------------------	---	-----

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Centre de vaccination de Vence	Gymnase Dandreis - Avenue Colonel Meyere 06 140 Vence	Oui
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Vallier de Thiey	Route Nationale 85 avenue Gaston de Fontmichel 06 460 Saint Vallier de Thiey	Non
Salle Edith Piaf	Esplanade des Sportifs 06 440 Escarène	Non
Maison pour Tous	40 chemin Gheit 06 390 Contes	Non
Hôpital de Breil / Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Roya	2 rue Jules Cordier 06 540 Breil sur Roya	Non
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sospel	Place Saint François 06 380 Sospel	Non
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Roquestéron	13 boulevard Georges Salvago 06 910 Roquestéron	Non
Centre hospitalier de Puget Théniers	Quartier Condamine 06 260 Puget Théniers	Non

CPTS DES COLLINES

Maison du terroir	9 route d'Opio 06 650 Le Rouret	Non
Maison de Santé Pluridisciplinaire Roquefort Les Pins	Salle Charvet Place Antoine Merle 06330 Roqueforts les pins	Non
Salle du Pré des Arts	Espace de la Vignasse 06 560 Valbonne -Sophia Antipolis	Non
Mairie de Biot Salle Gilardi	644 chemin des Combes 06 140 Biot	Non

GRASSE

Palais des congrès de Grasse	22 Cours Honoré Cresp 06 130 Grasse	Non
------------------------------	--	-----

MANDELIEU-LA-NAPOULE

Centre des expositions et des congrès	836 boulevard des Écureuils 06 210 Mandelieu-la-Napoule	Non
---------------------------------------	--	-----

MENTON

Centre Menton Plus Sablottes	8 Promenades de la mer 06 500 Menton	Non
------------------------------	---	-----

MNCA

Palais Nikaia	163 boulevard du Mercantour 06 200 Nice	Non
Palais des Expositions	Esplanade de Lattre de Tassigny 06 200 Nice	Non
Centre de vaccination de la ville de Nice	10 rue Hancy 06 000 Nice	Oui (équipe mobile MNCA + vaccinobus région PACA)
Jardin Albert 1er Théâtre de Verdure	1 promenade des Anglais 06 000 Nice	Non
Centre de vaccination international	Avenue des Alpes 06 800 Cagnes sur Mer	Non
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Roquebillière	13 rue du Dr Matteo 06 450 Roquebillière	Non
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Valdeblore	Route principale St-Dalmas 06 420 Valdeblore	Non
Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Haute Tinée	23 boulevard d'Auron 06 660 St-Etienne de Tinée	Non
Antenne de vaccination Centre Communal d'Action Social de la Trinité	106 boulevard du Général De Gaulle 06 340 La Trinité	Non
Ancienne école Djibouti	990 av du Général de Gaulle 06 700 Saint-Laurent-du-Var	Non

MOUGINS

Institut Arnault Tzanck Mougins Sophia Antipolis	122 Avenue Maurice Donat 06 250 Mougins	Non
Eco-Parc Mougins	772 chemin de Font de Currault 06 250 MOUGINS	Non

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Centre de Roquebrune-Cap-Martin	Salle Polyvalente De Augustinis Stade Decazes chemin du Vallonet 06190 Roquebrune-Cap-Martin.	Non
---------------------------------	---	-----

VALLAURIS

Espace Loisirs Francis Huger	6 boulevard Jacques Ugo 06 220 Vallauris Golfe Juan	Non
------------------------------	--	-----

S O M M A I R E

Ministere de la Justice.....	2
Maison Arret Nice.....	2
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration designat.....	2
Deleg.signature M. Colussi Mmes Arduca et Vandermander	2
Services Regionaux de l'Etat.....	3
Agence regionale de sante.....	3
Sante protection civile.....	3
AP 2021.439 Centres de Vaccination ctre Covid 19 ds AM.....	3

Index Alphabétique

AP 2021.439 Centres de Vaccination ctre Covid 19 ds AM.....	3
Deleg.signature M. Colussi Mmes Arduca et Vandermander	2
Agence regionale de sante.....	3
Maison Arret Nice.....	2
Ministere de la Justice.....	2
Services Regionaux de l'Etat.....	3